

24.10.2016

# GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

## Composition de la commission mixte nationale

FFG : Gaëlle MARAIS-DROULEZ (Université Lille 2) - Jean-Jacques EECKHOUTTE (coordonnateur)  
FF Sport U : Véronique DEFOSSE (Université de Bourgogne) – François CAPEL (directeur national adjoint)

Des référent(e)s académiques vont être identifiés : une information spécifique sera faite ultérieurement.

## 1 - Date limite de retour à la Fédération des résultats et des demandes de qualification exceptionnelle

Vendredi 2 mars 2017

## 2 - Date et lieu du championnat de France et de la Coupe

Le 23 mars 2017  
à Toulouse

## 3 – Règles de base

### PRINCIPE

Les qualifications aux épreuves nationales s'effectuent à la suite des compétitions de conférence dans les deux filières : championnat de France et coupe de France, disputées dans leurs différentes formules. Pour ces deux filières, la sélection dépendra des possibilités de l'organisation. La participation aux épreuves CONFERENCE est obligatoire pour la sélection aux phases nationales (championnat et coupe), sauf blessure ou examen justifié.

**La sélection effectuée par la commission mixte nationale ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait compétition, classement et publication de résultats complets par le CR Sport U organisateur.**

Pour toute autre difficulté rencontrée, la CMN devra impérativement être interrogée dès l'élaboration des calendriers de conférence et bien avant la date limite de retour des résultats (voir date ci-dessus). A défaut de solution préservant l'équité entre AS, Acad. ou conférence, aucune qualification au CFU ne sera possible.

### Précisions quant aux demandes de qualifications exceptionnelles (QE) :

- **se référer au règlement général FFSU sur les QE, (rappel des seuls motifs recevables : sportives de HN en liste ministérielle, blessure ou examen sur justificatifs),**
- **les demandes de qualification exceptionnelle ne pourront être examinées sur seul justificatif d'absence de conférence organisée puisqu'il est impératif d'en rejoindre une autre qui organise.**
- **RAPPEL : Les demandes de qualification exceptionnelle ne pourront pas être examinées après la date limite de réception des résultats des conférences par la commission mixte.**

3.1 Les différentes compétitions ainsi que chaque formule sont ouvertes aux jeunes gens et jeunes filles.

3.2 Les A.S. peuvent présenter des gymnastes en championnat de France et en coupe de France.

3.3 Un ou une même gymnaste ne peut être engagé(e) que dans une filière (championnat ou coupe).

Le passage du championnat de France à la coupe de France n'est pas autorisé pour les qualifiées individuelles du championnat précédent (sauf dérogation exceptionnelle demandée à la commission mixte nationale avant le 31/12/2016).

Les trois premier(ère)s individuel(elle)s en coupe de France 2016 ne peuvent s'engager en individuelle que sur le championnat 2017.

3.4 Les engagements des équipes sur les structures doivent impérativement être nominatifs et complets (noms, prénoms, A.S.). A défaut, ils ne seront pas pris en compte.

#### 4 - Formules sportives

Selon le code FIG en vigueur 2013-2016.

Des précisions sur les caractéristiques de composition, d'exécution, de répartition des points d'évaluation ainsi que les fiches de notation sont à disposition sur le site Internet de la FF Sport U et auprès des CR Sport U.

##### 4.1 Championnat de France

Trois formules de compétition sont proposées : ensemble, duo, individuel.

##### Composition des équipes :

- Quatuor : ouverture possible à un ou une gymnaste d'une autre AS (licence extérieure) ou sans AS (licence individuelle).
- Duo : gymnastes appartenant à la même AS
- Combiné : gymnastes appartenant à la même AS (sauf règles spécifiques pour le quatuor)

##### Classement :

Chaque formule ainsi que le combiné donnent lieu à un classement spécifique.

Les titres de champion de France sont attribués :

- en individuel : au gymnaste vainqueur à chaque engin (si minimum de 3 individuels engagés)
- au duo vainqueur (si minimum de 3 duos engagés)
- à l'ensemble vainqueur (si minimum de 2 ensembles engagés)
- à l'A.S. vainqueur du combiné (équipe de 4 à 10 gymnastes) comprenant : 1 ensemble (addition des deux passages) + 1 duo (coefficient 1,5) + 2 exercices individuels réalisés par des **gymnastes différent(e)s** (moyenne des 2 meilleures).
- Ensemble = programme collectif de 4 gymnastes (+ 2 remplaçantes possibles), durée 2' à 2' 30 "
- Duo = programme à 2 gymnastes (+ 1 remplaçante possible), durée 1'15 à 1'45
- Individuel = engin au choix, durée 1'15 à 1'30
- Un(e) gymnaste peut participer à 2 formules au maximum.

Cas particulier : possibilité de participation à 2 individuelles si engins différents.

<b>Programme 2017</b>	<b>Programme 2018</b>
Ensemble : 4 ballons	Ensemble : 4 massues/2 cerceaux
Duo : massues/cerceau	Duo : 2 cerceaux
Individuel : engin au choix	Individuel : engin au choix

##### 4.2 Coupe de France

Trois formules sont proposées au choix des A.S. pour des gymnastes JG et/ou JF appartenant ou non à la même A.S.

##### **Principes généraux des formules :**

- Toutes les musiques sont autorisées (chants compris mais pots pourris interdits), une préparation de 20" maximum est possible.
- Praticable de 13 x 13
- Un seul passage
- Tenue gymnique près du corps sans inscription et pas de costume

**Formule 1** : programme individuel, engin au choix, durée 1' à 1'30  
Une même gymnaste ne peut pas présenter deux engins différents dans cette formule.

**Formule 2** : programme duo-trio à 2 ou 3 gymnastes, durée de 1'15 à 1'45

**Formule 3** : programme collectif de 4 à 8 gymnastes, durée 2'30 à 3'

Un(e) gymnaste peut participer à deux formules au maximum.

## 5 – Jury

En formule championnat de France, le jury doit comprendre un minimum de 8 membres : 4 en Difficulté, 4 en Exécution.

En formule coupe de France, le jury doit comprendre 9 membres : 3 par rubrique + 3 en exécution.

## Finale nationale :

Chaque A.S. doit fournir à ses frais, un juge compétent pour le bon déroulement de la compétition et ce sur toute la durée des finales nationales. Cette disposition est obligatoire lorsqu'elle engage au moins 2 étudiant(e)s. Le non respect de cette règle entraînera une pénalité de 3 points pour chaque passage.

## Cette règle doit impérativement être rappelée lors des différentes CONFERENCES

Les fiches nécessaires à la notation en championnat d'académie, de conférence et en championnat de France universitaire ou coupe sont disponibles au CR Sport U ou téléchargeable sur le site Internet [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com) (voir rubriques ci-dessous en fin de chapitre) :

- Notation coupe de France
- Carnet de juge coupe de France
- Notation championnat de France
- Carnet de juge championnat de France
- Logiciel

Rubriques du site FFSU : cliquez soit sur « compétitions nationales », puis « championnats de France sports individuels », puis « calendrier, résultats et règlements des phases nationales », puis « gymnastique rythmique » soit sur « sport Ind. » tout en haut de la page d'accueil, puis « gymnastique rythmique » et/ou sur tous les liens apparaissant dans les colonnes du tableau. Vous pouvez également consulter le blog <http://gruniversitaire.blogspot.fr>

**6 – Conférences** : elles sont au nombre de 5 (cf. chapitre sports individuels).

**7 - Règlement disciplinaire** : se référer au chapitre règlement intérieur.

## 8 – International

**FISU** : L'Universiade d'été se déroulera à Taipei (Chine Taipei) du 19 au 30 août 2017. Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de l'équipe de France universitaire.